



O.T.V.

Réservé au service
de Police Municipale

DATE DEPOT : / / 2023
Secteur Géographique : ...N°...../.....

N° Dossier : / 2023

La Police Municipale ne procède aux surveillances O.T.V. que pendant les périodes de vacances Scolaires.

I-PROPRIETAIRE /

Nom /
Prénom / Tél _ / _ / _ / _ / _ (OBLIGATOIRE)

ADRESSE DE LA PROPRIETE A SURVEILLER

N° / Voie /
Code postal / Ville /

PERIODE D'ABSENCE /

Date de départ / / / Date de retour / / /

TYPE ET CARACTERISTIQUE DE LA PROPRIETE

S'agit-il d'une maison individuelle ? OUI / NON
(S'IL S'AGIT D'UN APPARTEMENT, NOUS NE POUVONS PRENDRE EN COMPTE LA SURVEILLANCE)
Existe-il un accès autre que l'entrée principale ? OUI / NON
Existe-il un dispositif d'alarme ? OUI / NON
Société Sécurité intervenante ? OUI / NON
Tél / Adresse /

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE (OBLIGATOIRE)

NOM (en capitales) :
PRENOMS :
N° : VOIE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE : / / / / / POSSEDE-T-ELLE DES CLES/ OUI / NON
CETTE PERSONNE DOIT ELLE FAIRE DES PASSAGES OUI / NON

Est-il possible vous de vous joindre lors de votre absence : OUI / NON
SI OUI, à quelle adresse :
SI NON, qui peut vous joindre :

TELEPHONE : / / / / / (OBLIGATOIRE) En cas d'incident majeur et urgent.
Le Service de Police, ne peut assurer la surveillance de votre habitation, si vous êtes dans l'impossibilité de désigner une personne pouvant intervenir en « vos lieux et place ».

RENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

LIEU DE VACANCES :

Est-il possible de vous joindre lors de votre absence ?

OUI / NON

Si OUI, à quelle adresse ?

Si NON, qui peut vous joindre ?

Numéro de téléphone : __/__/__/__/__.

AUTRES RENSEIGNEMENTS : (Ex : Passage d'une tierce personne, arrosage, ménage, etc)
Ces personnes doivent impérativement pouvoir justifier de leur identité, si elles sont présentes à votre domicile lors du passage de nos services).

IMPORTANT /

Les renseignements demandés au cadre 1 sont obligatoires pour le traitement de la fiche et sont destinés aux seuls services de la Police Municipale et/ou Nationale.

Conformément à la loi 78/17 du 6 Janvier 1978, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification au fichier des données le concernant. La demande devra en être faite par écrit à l'adresse du service.

***DES VOTRE RETOUR, VEUILLEZ
EN INFORMER LE SERVICE EN
COMPOSANT LE : 01.69.52.51.50.***

***AUCUNE CLEF NE SERA PRISE
EN COMPTE PAR NOS SERVICES***

Reconnais que la présente demande n'engage en aucune manière, ni la responsabilité de la ville, ni celle de la Police Municipale en cas de cambriolage, d'intrusion ou d'incidents divers.

Fait le : _____ 2023 à Brunoy

Le Demandeur :

Le Service de Police :